



COMPTE RENDU

Objet : Conseil d'Administration – 10 juin 2017

Le Secrétariat Général

Liste de diffusion :

**Membres du Conseil d'Administration,
Céline Berton, Pascal Bildstein,
Philippe Limouzin, Alicia Volant, Karine Lévêque
Membres d'honneur
Etienne Thobois**

Le présent compte rendu doit être considéré comme provisoire jusqu'à son adoption au cours de la prochaine séance.

Présents : David Angelats, Christian Barthel, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Valérie Contoz, Patricia Corti, Stéphane Corvée, Malice Devergies, Stéphanie Goeneutte, Magali Godin (samedi après-midi), Nathalie Huet, Emmanuel Justafre, Patrice Lannoy, Aude Le Gallou, Philippe Le Van, François Machavoine, Renaud Platel, Richard Remaud , Bruno Ressouche , Jean-Michel Richard, Thierry Stempfel, Bach-Lien Tran, Monique Wahlen .

Excusé(es) : Olivier Place, Jean-Marc Serfaty.

Invités : Matthieu Souchois (Président du CPL), Paul-André Tramier (Président d'honneur). , Michel Prevot (resp CSOE)

Siège fédéral : Philippe Limouzin (DTN), Pascal Bildstein (DC), Céline Berton (DA), Fabrice Vallet (DTNa) et Alicia Volant (DF).

Sujets à l'ordre du jour

Le samedi :

1. Accueil des élus
2. Election partielle au Bureau Fédéral
3. Validation du CR du Conseil d'Administration des 18 et 19 mars 2017

4. Communication du Président *Florent Chayet*
5. Présentation du Projet Ambitions 2025 *Nathalie Huet*
6. Communication du DTN *Philippe Limouzin*
 - 6.1 La construction des performances
 - 6.2 Le développement
7. Secteur Territoires Durables *Nathalie Huet*
 - 7.1 Synthèse des actions menées dans le secteur :
 - a/ Formation OT, Dirigeants, Formabad
 - b/ Emploi, PEC 2017
 - c/ Equipement : Maison du Bad, structures extérieures
 - d/ Développement Durable : ECOBaD, Sport Responsable, GESI
 - e/ Dialogue de Gestion / Relations avec les Territoires
 - 7.2 Dialogue de Gestion : orientations
 - 7.3 Transition Officiels Techniques et SOC
8. Secteur Diversité des Pratiques..... *Bach Lien Tran*
 - 8.1 Modification du Championnat de France Jeunes
 - 8.2 Contenu des inscriptions
 - 8.3 Classement
9. Secteur Communication / Marketing / Événementiel..... *Pascal Bildstein*
 - 9.1 L'Esprit Bad
 - 9.2 Point Général Lacoste / Yonex
 - 9.3 Bilan CEJ 2017
 - 9.4 Point IFB 2017
10. Secteur Financier..... *Christian Barthel*
 - 10.1 Point budgétaire 2017
11. Secteur Administratif..... *Jean-Michel Richard*
 - 11.1 Elections de membres de Commissions
 - 11.2 Présentation des Membres d'Honneur
 - 11.3 Evolution du Règlement Médical / Certificat et Questionnaire de santé

1. Accueil des élus

Accueil des nouveaux élus par le président et les membres du Bureau Fédéral. Le président leur souhaite la bienvenue et leur dit la joie qu'il a à les accueillir aujourd'hui après une période de transition particulièrement chargée.

Puis, un tour de table des présentations est effectué.

Avant toutes choses, le Secrétaire Général précise les modalités d'intervention des participants lors des séances du conseil d'administration.

2. Election partielle au Bureau Fédéral

Suite à la démission d'Aude Le Gallou de son poste de Trésorière Générale Adjointe du Bureau Fédéral, une élection partielle est organisée.

Michel Prévot, Responsable de la CSOE, rappelle les modalités liées à cette élection

La parité étant fixée à 40% au moins d'un des 2 sexes, ce poste peut donc être pourvu soit par un homme, soit par une femme.

En amont du conseil d'administration, seul Stéphane Corvée avait fait part de sa candidature à ce poste dans le délai imparti.

■ Vote n° 6 : Election de Stéphane Corvée au poste de Trésorier Général Adjoint

Nombre de votants : 22 voix / **19 voix pour, 2 abstentions et 1 nul**

Stéphane Corvée est élu Trésorier Général Adjoint de la fédération à la majorité

3. Validation du CR du CA des 18 et 19 mars 2017

Suite à sa diffusion, ce projet de compte-rendu a appelé plusieurs remarques de la part de Richard Remaud et François Machavoine. Leurs remarques ont été soumises au Secrétaire Général et des réponses leur ont été apportées. Le compte-rendu soumis au vote tient compte de quelques modifications.

Le Secrétaire Général explique qu'une réflexion est en cours sur l'évolution possible du fonctionnement des CA : il serait souhaitable qu'un temps d'échanges ait lieu au début de chaque séance concernant l'actualité des secteurs, suivi des points à l'ordre du jour, ainsi le compte-rendu en découlant pourrait alors être transformé en relevé de décisions.

■ Vote n° 1 : Validation du compte-rendu du CA des 18 et 19 mars 2017

Nombre de votants : 22 voix / **15 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions**

Le compte-rendu du CA des 18 et 19 mars 2017 est validé à la majorité.

4. Communication du Président

Le président informe l'assemblée de ses rendez-vous récents :

- Déplacement en Nouvelle-Calédonie, accompagné du DTN : accompagnement des dirigeants de la ligue dans leurs visites aux institutionnels. Beaucoup de réponses ont été apportées à leurs divers questionnements ; la ligue semble désormais prête à avancer.
- Déplacement en Australie pour l'AG de la BWF : ce fut l'occasion d'énormément d'échanges avec les représentants de la fédération internationale et des autres fédérations membres. A noter toutefois que le numéro 2 de la BWF, Gustavo Salazar, en difficulté avec la justice de son pays, a choisi de se mettre en retrait de ses activités pour la BWF.

Le président évoque le cas de la fédération de Tahiti, fédération à part entière, non affiliée à la FFBAD ; malgré nos propositions, la démarche n'a pas abouti. Le DTN a été informé de la présence, sur place, d'un jeune à fort potentiel et envisage d'envoyer un cadre technique pour évoquer sa situation. Le président rappelle la nécessité d'une réflexion globale sur la double licenciation pour les cas particuliers, tels que les ultramarins, les joueurs UNSS (qui pourraient participer aux compétitions fédérales) ...

Chacun s'est exprimé sur ce sujet de la double licenciation.

- Réunion avec la Mairie de Paris sur la Maison du Bad : la ville de Paris approuve le projet de mutualisation avec d'autres fédérations et indique que la superficie totale du terrain alloué pourrait être augmentée si besoin. Il nous est demandé un Business Plan pour l'automne ; l'éventuelle décision d'attribution des JO 2024 à Paris, le 13 septembre pouvant accélérer le processus, nous devons être prêts.
- Championnats de France Jeunes : malgré les inquiétudes dues au changement de format de la compétition, celle-ci s'est déroulée de manière satisfaisante et elle semble emporter l'adhésion de tous, y compris des ultramarins ayant fait le déplacement. Il faudra toutefois être vigilant quant à la taille de la salle sur les prochaines éditions, le gabarit du Palais des Sports de Dreux s'étant révélé un peu juste.
- Championnats de France Vétérans : la compétition a finalement eu lieu à Reims après toutes les péripéties, l'annulation puis le rétablissement suite à l'émergence d'une candidature hors délai, cependant retenue à titre exceptionnel. Cette occurrence ne se reproduira pas, il ne sera pas, à l'avenir, accepté de candidature après annulation officielle. Il semble que la leçon ait été retenue ! Le Badminton Club Kemperlé (29), organisateur de l'édition 2018, s'est déplacé pour évaluer l'ensemble des besoins et il semblerait qu'il y ait d'autres candidats potentiels pour les prochaines éditions.
- AG du CPSF : le président s'est entretenu avec son homologue de la FFH qui semble d'accord sur le fait de nous réattribuer la part qui nous revient dédiée aux aides personnalisées des SHN Elite Parabad. Le problème de la délégation devient donc beaucoup plus « accessoire ».

Enfin, le président informe l'assemblée de l'attribution, par la BWF, de l'organisation des Championnats d'Europe Parabad 2018 à Rodez. Il précise que l'investissement fédéral sur cette compétition sera modeste (15 000€) et que le comité d'organisation est rôdé à ce type de compétition pour en avoir déjà organisé plusieurs.

Suite à une interrogation sur le fait qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature, le président précise que la fédération avait fait le choix de ne plus organiser de grandes compétitions internationales dans un avenir proche étant donné l'investissement fédéral sur les CE 2016 et CEJ 2017, le Trésorier Général rappelant par ailleurs qu'il est de 500 000 euros) ; toutefois la ligue d'Occitanie a manifesté son souhait d'organiser les Europe Parabad 2018 en assurant qu'un investissement fédéral faible sera suffisant. Il s'agit donc d'une candidature issue du terrain et devant la motivation de l'équipe, il a été décidé de la faire valider par le Bureau Fédéral.

Il est demandé au président une précision sur la position prise par la FFBaD lors des élections du CNOSF. Il lui est répondu que le vote émis par la fédération est le reflet de la position du Bureau Fédéral qui, après avoir entendu deux des trois candidats, venus exposer leur programme respectif, a choisi de soutenir Isabelle Lamour. Cette position a été clairement expliquée aux candidats.

Le résultat des élections a consacré Denis Masegla comme président du CNOSF mais, à ce jour, les relations de la fédération avec le CNOSF ne sont pas mises à mal et celles des deux présidents sont au beau fixe.

Le président ajoute qu'il regrette la réaction inappropriée d'Isabelle Lamour suite à sa défaite, même s'il comprend sa déception.

5. Présentation du projet Ambitions 2025

Le pré-projet a été présenté à l'Assemblée Générale du 22 avril et adressé aux territoires afin qu'ils puissent faire d'éventuelles remarques. A ce jour, la vice-présidente, Nathalie Huet, n'a reçu aucun retour.

Une nouvelle présentation de ce projet est faite en séance par Nathalie Huet

Les 3 objectifs majeurs et déclinables de ce projet sont :

- 1/ Obtenir des médailles
- 2/ Fidéliser les pratiquants
- 3/ Participer aux engagements sociétaux

Cf Projet Fédéral Ambitions 2015 en annexe

Chacun s'est exprimé sur cette présentation. Les quelques remarques pointent le fait que le projet présenté est assez généraliste et « politiquement correct », mais ne détaille pas suffisamment les objectifs, ni les moyens pour les atteindre.

Des remarques sont aussi émises sur le fait que c'est désormais le licencié qui est au cœur des préoccupations et non plus le club et que la projection est réduite à un temps court : 2025.

Si le licencié est cité, ce sont avant tout les acteurs territoriaux qui seront au cœur des préoccupations fédérales.

■ Vote n° 2 : Validation du Projet Fédéral Ambitions 2025

Nombre de votants : 22 voix / **19 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**

Le projet fédéral Ambitions 2025 est validé à la majorité.

6. Communication du Directeur Technique National

6.1 Construction de la performance

Point sur les classements des joueurs français.

Point sur les entrées et sorties au pôle France INSEP ainsi que sur les statuts « probatoire » ou « essai » de certains joueurs :

- Entrées : Léo Rossi, Thomas Baurès, Margot Lambert, Léonice Huet, Julie Ferrier et Toma Junior Popov

- Sorties : Manon Krieger, Pierrick Cajot, Lorraine Baumann
- Essai : Thomas Rouxel et Marie Batomene
- Probatoire : Vincent Médina et Katia Normand

Point sur les stages et compétitions de l'été :

- Stages : à Voiron du 31 juillet au 13 août et du 19 au 22 août : filles
- Compétitions : du 21 au 27 août CM à Glasgow / du 19 au 30 août Universiades à Taipei

Les grandes échéances à venir :

- 23 au 26 juin 2018 Jeux Méditerranéens
- Juin 2019: Jeux Européens

Point sur le territoire : déplacements en région avec le président pour expliquer le projet fédéral et les OTHN avec Fabrice Vallet et Peter Gade.

Cyrille Gombrowicz est désormais le DTN Adjoint en relation avec les territoires.

Le DTN précise que tous les secteurs de la DTN sont au service des trois axes du Projet Fédéral.

6.2 Le développement

Présentation du Projet de Performance Fédéral (PPF) par le DTN.

Le PPF repose sur :

Une approche spécifique par discipline, par genre, par public

- Devenir un joueur de badminton accédant au haut niveau :
- Devenir un spécialiste de simple ou de double
- Spécialisation et concentration des talents et des parcours identifiés
- Etablir des performances
- Performer en Parabad
- Equilibre : Entraînement Compétition

Un parcours singulier et un discours commun

- De l'identification à la reconversion
 - Les Orientations Techniques de Haut Niveau (OTHN)
 - Un allongement du suivi de détection par immersion : Allongement et profondeur du DAN (SAN)
 - Un badminton féminin à construire par le groupe
 - Un badminton et des contenus de formation différenciés
- Un badminton masculin à construire par la concurrence individuelle.
- Un badminton paralympique à construire dans l'accès à la performance en faisant connaître la performance paralympique.

Un effectif en ressources humaines étoffé

- Dans des ressources humaines déployées
 - Vers le territoire par les DTN adjoints
 - Vers l'INSEP

Des structures Ressources

- Le Club Avenir est la ressource du Pôle Espoirs et inversement
- Le Pôle Espoirs est la ressource des Pôles France Jeunes et inversement

- Le Pôle France Jeunes est la ressource de l'INSEP et inversement

Le constat de Peter Gade est le suivant :

Le niveau actuel est insuffisant pour atteindre le top 10 mondial : il faut intégrer de nouvelles orientations pour les projets sportifs afin d'atteindre des résultats de très haut niveau d'une façon récurrente :

- Redéfinir les priorités pour faciliter le passage du monde Junior au monde Senior :
- Engagement dans le projet
- Objectifs d'entraînement et programmation.
- Planification de l'entraînement
- Elaboration de standards d'exercice
- Évaluation, validation en compétition

Les objectifs de performance :

- Qualification en simple et en doubles aux JOP de Tokyo
 - Sortie de poule sur la compétition olympique
 - Médailles en Parabad
- Être performant en Europe :
 - Podiums EC
 - Podium par équipes EMTC
 - Se maintenir sur le podium EMWTC en 2018 et 2020 pour Thomas Cup et accéder au podium de la Uber Cup en 2020
 - Médailles aux Championnats du Monde Parabad 2017, 2019 et Championnats d'Europe 2018
- Top 3 européen au classement des médailles en 2020
- Titres aux Jeux Méditerranéens 2017 et Jeux Européens

Les objectifs de fond :

- Former nos plus jeunes joueurs au haut niveau senior
- Privilégier la formation de base à long terme tout en pérennisant notre niveau de performance chez les jeunes (top 3 européen en U19/U17) :
 - Se focaliser sur la manière dont on gagne
 - Suivi des stratégies tactiques issues des bases travaillées
 - Gagner avec un badminton senior
 - Spécialisation par tableaux (badminton féminin) U19
 - Continuité de suivi sur un collectif plus élargi en U17
- De 9 à 15 ans, construire les bases fondamentales pour atteindre le plus haut niveau : pas d'objectifs prioritaires de performance dans les événements de référence
 - Former les entraîneurs aux lignes directrices

Développer un travail en commun fort et qualitatif :

- Priorités des contenus d'entraînement établies en fonction des lignes directrices
- Planification des compétitions, respect du cadre établi et de l'équilibre nécessaire entre

- entraînement et compétitions
- Engagement dans le projet, émulation collective

Suite à cette présentation, des échanges ont eu lieu concernant :

- la place du haut-niveau senior dans les clubs,
- la faiblesse du modèle financier du PPF vis-à-vis de l'engagement des joueurs,
- l'évaluation qui devrait être effectuée par les 2 parties (joueurs/entraîneurs)
- la problématique du calendrier des interclubs et des compétitions internationales,
- la mauvaise communication sur le badminton de haut-niveau,
- la place des étrangers,
- les possibilités limitées d'études dans le cadre du double projet
- les indemnités de formation pour les clubs,
- l'éventualité de l'émergence d'un pôle France Jeunes à Châtenay-Malabry

Il est aussi fait la remarque que le budget dédié au haut-niveau paraît faible à l'échelle du budget fédéral global et qu'il eut été souhaitable que le budget prévisionnel de ce nouveau PPF soit présenté.

Le PPF donne toutefois satisfaction dans l'ensemble car il montre des intentions et les OTHN prennent tout leur sens. On constate une prise de conscience et une volonté de diagnostic.

Chacun a pu s'exprimer sur ce sujet.

Le Secrétaire Général remercie l'assemblée pour la richesse des débats.

■ **Vote n° 3 : Validation du Projet de Performance Fédéral**

Nombre de votants : 22 voix / **22 voix pour**

Le Projet de Performance Fédéral est validé à l'unanimité.

7. Secteur Territoires Durables

7.1 Synthèse des actions menées dans le secteur

a / Formation OT, Dirigeants, Formabad

Un partage d'informations de ce qui a été voté au CA de mars pour les OT sera effectué :

- Adaptation de la filière Arbitres
- Refonte de la filière JA
- Création de la filière JdL

Concernant les dirigeants, la culture des élus sera développée par l'organisation de formations en régions :

- Techniciens bénévoles : mise en place en 2017 de la nouvelle filière :
 - 502 Modules d'entrée en formation (MODEF)
 - 38 animateur Bénévole 1 (AB1)
 - 7 animateur Bénévole 2ème niveau Jeunes (AB2J)
 - 18 modules complémentaires
- Techniciens professionnels : 17 CQP - après une année 2016 difficile fait enfin un vrai démarrage.

b / Emploi, PEC 2017

22 dossiers ont été reçus et étudiés, et 19 sont retenus

c / Equipement : Maison du Bad, structures extérieures

Suivi des classements des ensembles poteaux filets et chaises d'arbitrage, ainsi que des volants.

90% des ligues ont entamé le RES : 1850 équipements ont été recensés, le Schéma Régional des Equipements (SRE) peut débiter.

Une expérimentation sur le Badminton en extérieur est lancée, avec un test de plantation d'arbres brise vent.

Maison du Bad : ce point a été abordé par le président : le dossier suit son cours.

d / Développement Durable : ECOBaD, Sport Responsable, GESI

Le label ECOBaD est en bonne santé avec 95 compétitions labellisées pour la saison 2016--2017

La campagne Sport Responsable est en marche : 30 clubs labellisés en 2016

On note également le succès des appels à projet Héritage 2024.

La charte écoresponsable des GESI (Grands Evénements Sportifs Internationaux) a été signée début 2017, les IFB 2017 respecteront les 15 engagements de cette charte.

e / Dialogue de Gestion / Relations avec les Territoires

Les versements du solde de 2017 sont en cours.

7.2 Dialogue de Gestion : orientations

Après une olympiade, le Dialogue de Gestion 2014-2017 arrive à échéance puisque sa dernière campagne est en cours et se clôturera en décembre 2017. Il convient donc de se pencher sur ses évolutions au regard de ces quatre années de fonctionnement, mais aussi des évolutions fédérales.

Il est donc proposé une ligne directrice au futur dialogue de gestion. La déclinaison thématique en lien avec le projet fédéral et la création d'outils interviendront dans un second temps.

Pour rappel, le Dialogue de Gestion a été construit au cours de la précédente olympiade afin de remplacer la contractualisation déjà en place entre la FFBaD et les ligues. Le Dialogue de Gestion avait deux objectifs principaux : réinstaurer un dialogue en présentiel avec les ligues et simplifier le processus de contractualisation. Il devait ainsi permettre aux ligues de s'engager dans ce dispositif afin d'obtenir un financement sur leurs actions et à la fédération d'avoir un véritable levier sur les territoires pour décliner le projet fédéral.

En termes de bilan, l'ensemble des ligues métropolitaines s'est engagé dans ce dispositif au cours de l'olympiade. Concernant les territoires ultra-marins, toutes les ligues participent au dialogue de gestion à l'exception de la ligue de la Réunion (engagement de la Ligue de Nouvelle Calédonie en 2017). Il est à noter que la réforme territoriale a largement freiné la mise en place de certaines actions des ligues, en raison de leur investissement avant tout dans la réussite de leur fusion.

Les évolutions proposées sont :

- Cibler davantage le dialogue de gestion, définir plus précisément ses objectifs, ses priorités,
- Améliorer les outils de suivi,
- Nommer un correspondant « dialogue de gestion » clairement identifié au sein des Ligues, autre que le/la président(e), voire le/la trésorier(e), qui assurera le suivi de la déclinaison territoriale du projet fédéral,
- Avoir une visibilité sur la déclinaison de la politique fédérale et ligue au niveau des comités départementaux.

La structure du nouveau Dialogue de Gestion (DG) repose sur 5 axes permettant, pour certains, un affichage de moyens déjà existants :

- **La structuration** : la version actuelle du DG est déclinée en axes et actions mises en oeuvre (à redéfinir et évolutifs). Les leviers fédéraux sont mis en avant pour formaliser cette structuration (emploi, formation, équipement, communication et numérique...).
- **Le Haut-Niveau** : dispositif d'accès au haut niveau / Projet de Performance Fédéral (pôles espoirs, Clubs Avenir...).
- **Les ressources humaines** : mise à disposition des ressources humaines fédérales auprès du territoire.
- **Les dispositifs fédéraux** : recensement des différents dispositifs nationaux dans laquelle la ligue est engagée ainsi que ceux novateurs que la ligue développe au niveau local
- **L'appel à projet** : projet spécifique que la fédération souhaite mettre en avant afin de dynamiser sur le territoire.

Les éléments qui restent inchangés :

- Un dialogue de gestion en ligne,
- Un document d'engagement unique et synthétique,
- Une ouverture annuelle du dialogue de gestion soumis à la présentation de documents définis,
- Un entretien annuel de bilan, d'évaluation et de projection (en octobre de chaque année),
- Le calendrier de versement du dialogue de gestion,
- Le maintien d'une part fixe de dialogue de gestion.

Les nouveautés proposées :

- Une journée d'accompagnement des ligues sur la compréhension et l'appropriation du nouveau dialogue de gestion. (Le calendrier va nous contraindre à avoir une diffusion rapide de cette nouvelle mouture et donc une appropriation et un retour dans des délais réduits),
- Un entretien intermédiaire permettant de réguler les objectifs (courant avril),
- Une évaluation interne régulière (mensuelle ou bimensuelle) des CTN accompagnant le territoire sur les avancés du projet territorial et sur les objectifs du dialogue de gestion (outil de suivi type fourni),
- Un document unique de dialogue de gestion regroupant les différentes sections,
- Une déclinaison mise à disposition des ligues pour les comités,
- La présence permanente de deux correspondants fédéraux pour le développement et le suivi des actions territoriales : Sylvain Sabatier, Cyrille Gombrowicz,
- Des finances à faire progresser et à consolider.

La vice-présidente précise qu'il s'agit là de proposition de lignes directrices permettant à la commission de travailler.

Suite à cette présentation, des échanges ont eu lieu concernant le budget du dialogue de gestion, le rôle des présidents de ligues dans la déclinaison du projet fédéral au sein de la ligue.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

■ **Vote n° 4 : Validation du Dialogue de Gestion**

Nombre de votants : 22 voix / **22 voix pour**

La proposition d'orientations pour le Dialogue de gestion est adoptée à l'unanimité

7.3 Transition Officiels Techniques et SOC

Constats (CPL janvier 2016) :

- Le cursus de formation des juges-arbitres est trop long pour accéder au premier niveau,
- Filière des Juges de Lignes (JdL) inexistante.

Nouvelle organisation :

- Toutes les actions de formations sont désormais intégrées à FormaBad, idem pour celle des officiels techniques (JA, Arb et JdL)

Afin de rendre opérationnel les nouvelles filières des officiels techniques, des évolutions doivent s'opérer sur le logiciel Poona durant l'été avant le 01/09/2017 :

Disposition transitoire saison 2017/2018 :

Tout au long de la saison 2017/2018, les équipes participant au championnat interclubs de Nationale 3 seront autorisées à être arbitrées par un arbitre de ligue accrédité.

A compter du 01/09/2018, toute équipe participant au championnat interclubs de Nationale 3 devra être arbitrée par un arbitre de ligue certifié minimum.

Mesures transitoires Juge Arbitre :

Saison sportive 2016/2017 et avant le 01/09/2017 équivalence :

- le juge-arbitre départemental sans ICN sur 2 saisons = juge-arbitre de ligue accrédité
- le juge-arbitre départemental ayant officié sur un ICN = juge-arbitre de ligue certifié.
Il est recommandé de suivre le module de formation « juge-arbitre de ligue certifié »
- le juge-arbitre régional = juge-arbitre de ligue certifié
Si le JA n'a pas officié en ICN en 2016/2017, il lui faudra au moins une activité en 2017/2018. Sinon, il sera rétrogradé au grade de juge-arbitre de ligue accrédité
- le juge-arbitre national accrédité = juge-arbitre fédéral accrédité
- le juge-arbitre national certifié = juge-arbitre fédéral certifié

Pas de changement pour le juge-arbitre international.

Mesures transitoires JdL et SOC :

- Juge de ligne : la liste est fournie par FormaBaD
- SOC actuels = deviennent titulaires de la formation OC (Organisation de Compétitions) et de la formation ULC (Utilisateurs de Logiciels de Compétitions). Une nouvelle appellation regroupant les titulaires de ces 2 formations est proposée : GEO (Gestionnaire et Organisateur). Ce terme sera incorporé dans les différents outils fédéraux pour la saison 2018-2019.
La formation OC/GEO deviendra une formation générale « bénévoles »

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Vote n° 5 : Validation des mesures transitoires et de la nouvelle dénomination des OT et SOC

Nombre de votants : 22 voix / **22 voix pour**

Les mesures transitoires et la nouvelle dénomination des SOC sont adoptées à l'unanimité.

8. Secteur Diversité des Pratiques

8.1 Modification du Championnat de France Jeunes

Présentation des propositions de modifications par la vice-présidente du secteur.

Quatre modifications sont demandées :

Demande de surseoir à la qualification des poussins pour le Championnat de France jeunes 2017-18 en attendant la mise en place de nouvelles offres compétitives.

Pour la saison 2016-2017, avec la nouvelle réforme du CdFJ, les poussins ont la possibilité de jouer au CdFJ en benjamin en se qualifiant via le Championnat régional. En revanche, ils sont obligés de passer par les phases qualificatives car leur classement et leur rang ne permettent pas d'être directement dans le tableau final (un poussin a 0 point).

Ces dernières saisons, les directives de la DTN votées en CA de la FFBaD sont claires: laisser le temps d'apprentissage à nos poussins et ne pas les pousser à faire des compétitions trop loin et hors de leur région.

La qualification des poussins au CdFJ est, de ce fait, contraire à ce que préconise la DTN.

L'objectif de la FFBaD de faire des médailles dans les années à venir (notamment en 2024) ne peut se réaliser qu'en donnant aux poussins et benjamins une priorité absolue.

Vote n° 7 : Validation de l'interdiction de participation des poussins au Championnat de France Jeunes

Nombre de votants : 21 voix / **11 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions**

L'interdiction de participation des poussins au Championnat de France Jeunes est adoptée à la majorité.

Précision apportée à la notion de champion de ligue et non champion régional.

L'utilisation de la notion de champion de ligue plutôt que champion régional permettra d'anticiper sur l'évolution possible des territoires tels que la Corse, Tahiti ou Mayotte en termes d'affiliation.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Vote n° 8: Validation de la notion de Champion de Ligue

Nombre de votants : 21 voix / **6 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions**

La notion de Champion de ligue est refusée à la majorité.

Simplification de la gestion des inscriptions avec retour à l'inscription des joueurs par les ligues.

L'inscription des joueurs par les clubs mis en place pour l'édition 2017 du championnat de France Jeunes s'est avérée contraignante à la fois pour les clubs eux-mêmes mais également pour les ligues et la FFBaD.

Le retour à une inscription des joueurs par les ligues permettra un meilleur suivi du dossier à chaque échelon et facilitera le travail de tous (17 ligues à gérer au lieu de 228 clubs).

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Vote n° 9 : Validation de l'inscription de joueurs par les ligues au Championnat de France Jeunes

Nombre de votants : 21 voix / **4 voix pour, 11 voix contre et 6 abstentions**

Les inscriptions de joueurs par les ligues au Championnat de France Jeunes sont refusées à la majorité.

Adaptation des règles de remplacement à celles du championnat de France individuel, lui-même calqué sur le règlement BWF.

Le système de compétition mis en place pour le championnat de France Jeunes consistant en un tableau de qualification en élimination directe suivi d'un tableau final en élimination directe impose d'utiliser la réglementation BWF pour les remplacements de joueurs.

Cette règle a été intégrée au règlement du championnat de France individuel mais ne l'a pas été au règlement du championnat de France Jeune voté en mars 2016.

La demande consiste à réparer cet oubli et à intégrer les articles du championnat de France individuel concernant le remplacement des joueurs dans le règlement du championnat de France Jeune.

Vote n° 10 : Validation de l'adaptation des règles de remplacement à celles de la BWF

Nombre de votants : 21 voix / **21 voix pour**

L'adaptation des règles de remplacement à celles de la BWF est adoptée à l'unanimité.

8.2 Contenu des inscriptions

Cf point 8.1

8.3 Classement

Point d'information sur le bilan du nouveau classement par Renaud Platel et propositions de modifications.

Préalable :

Une modification apportée au règlement ne doit pas s'appliquer aux matchs déjà joués par le passé.

Cela a été le cas en septembre 2016, en conséquence :

- le recalcul a provoqué un effet boule de neige considérable sur certains tableaux (SD et DX)
- perte de l'historique des classements dans la base Poona
- descentes soudaines sans rien faire : mal compris des licenciés

La commission Classement souhaite donc obtenir l'aval du Conseil d'Administration pour que les futurs changements ne soient effectifs que sur les futurs résultats.

Vote n° 13 : Modification du règlement du classement sur les futurs résultats uniquement

Nombre de votants : 20 voix / **20 voix pour**

La modification du règlement du Classement sur les futurs résultats uniquement est adoptée à l'unanimité.

Proposition 1 :

Modification de la formule de valorisation des compétitions par équipe (Annexe IV, article 6)

• Avant : $Pe = \text{moyenne des cotes des participants} / K$

simple : atténue victoire d'un D9 sur R5 / augmente victoire R5 sur D9 (même rôle que la règle des résultats hors norme)

double : génère des aberrations en cas de paires déséquilibrées (un P12 qui joue avec un R5 et bat une paire D9 gagne 13 points)

• Après : $Pe = \text{cote perdant} / K$ si simple

$Pe = \exp(\ln(\text{coteperdant1}) + \ln(\text{coteperdant2}) : 2) / K$ si double

simple : on fait confiance à la règle des résultats hors norme pour rendre la cote représentative + on déplace légèrement le curseur IC / tournois en faveur des seconds

double : lissage des cotes des deux adversaires : on considère que battre une paire R4/P10 revient à battre une paire D7 et non plus R5

Vote n° 14 : Proposition de modification de la formule de valorisation des compétitions par équipe

Nombre de votants : 20 voix / **20 voix pour**

La proposition de modification de la formule de valorisation des compétitions par équipe est adoptée à l'unanimité.

Proposition 2 :

Nouvelles séries au rang pour les 50 premiers français de chaque discipline (Annexe IV, Article 1)

Proposition d'un ajout sous le tableau :

Les joueurs N1 dont le rang français est inférieur ou égal aux seuils ci-dessous se voient attribuer la série suivante :

Série	T5	T10	T20	T50
Seuil rang français	5	10	20	50

- Le système actuel est inflationniste : le nombre de N a triplé dans certaines catégories depuis la mise en place du CPPH
- La proposition vise à redonner du sens à la catégorie N1 mais n'est pas généralisable d'ici la rentrée sur toutes les catégories et disciplines
- Proposition neutre sur les cotes

Chacun s'est exprimé sur le sujet. Les avis étant très partagés et les informations fournies demandant à être précisées, il est proposé d'ajourner cette proposition de modification.

■ **Vote n° 15 : Ajournement de la proposition de modification n°2**
Nombre de votants : 20 voix / **20 voix pour**
L'ajournement de la proposition de la modification n°2 adoptée à l'unanimité.

9. Secteur Communication / Marketing / Événementiel

Faute de temps, les points du secteur n'ont pu être abordés.

10. Secteur Financier

10.1 Point budgétaire 2017

Faute de temps, ce point n'a pu être abordé. Un point budgétaire sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Le document de présentation a tout de même été adressé aux membres du CA.

11. Secteur Administratif

11.1 Elections des membres des commissions

Suite à de nouvelles candidatures dans certaines commissions, la liste de ces commissions est soumise au vote du Conseil d'Administration.

■ **Vote n° 11 : Validation de la liste des membres des commissions**
La liste des membres des commissions est adoptée à la majorité.

11.2 Présentation des membres d'honneur

Ce point n'a pu être abordé faute de temps. Il sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

11.3 Evolution du Règlement Médical / Certificat et questionnaire de santé

Présentation, par le Secrétaire Général, des évolutions au règlement médical.

Les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ainsi que par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

La FFBaD doit ainsi adapter son règlement médical afin qu'il soit conforme au code du sport.

Deux types de modifications sont proposés :

- Modifications liées aux évolutions législatives et réglementaires ;
- Autres modifications (de forme, harmonisation, etc.)

Les principales modifications du certificat médical liées aux évolutions législatives et réglementaires sont :

- Présentation du certificat médical tous les 3 ans et non plus chaque année.
- Mention de l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou du badminton en compétition sur le certificat médical et plus uniquement du badminton en compétition.
- Production d'un certificat médical datant de moins d'un an.

- Précisions quand le certificat médical est établi sur papier libre
Le joueur devra tout de même signer la partie "Engagement du joueur" qui figure sur le formulaire officiel de certificat médical.

Il est précisé que les modifications induites sur Poona sont en cours.
Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Vote n° 12 : Modification du Règlement Médical

Nombre de votants : 20 voix / **19 voix pour et 1 voix contre**

La modification du Règlement Médical est adoptée à la majorité.

Fin de la séance samedi à 18h.